

Grâce à cette décentralisation, les intérêts particuliers de races et de religion jouissent d'une protection complète ; les citoyens d'origine et de croyances religieuses différentes, n'ont aucun sujet de haine ou de conflit et vivent dans la plus parfaite harmonie ; ils s'estiment mutuellement, comme doivent le faire les habitants d'un pays où le sentiment chrétien est respecté et où l'idée religieuse est profondément enracinée, enfin, comme dans les pays où la vraie civilisation est la plus avancée. Ces libertés, que nous avons conquises au prix du sang de quelques-uns des nôtres, nous permettent de conserver sous le drapeau britannique " les mœurs, la langue, et les lois civiles de la France de Louis le Grand, de nous proclamer ouvertement français, sans entraves et sans molestation, " de jouer un rôle prééminent dans la politique et les destinées de la Confédération Canadienne. Et nos compatriotes d'origine anglaise bénéficient trop de ces libertés pour songer à nous savoir mauvais gré de les avoir introduites dans le pays, nous, le descendants de la France autocratique de Richelieu et de Louis XIV.

XXXVI

L'AVENIR

Si incomplète qu'elle soit, cette esquisse fait voir clairement le brillant avenir réservé à notre province et à la race française, race qui constitue plus des trois-quarts de la population. L'étendue et la richesse de notre territoire ; ses ressources naturelles, aussi inépuisables que variées ; notre incomparable position géographique, qui nous permet de commander le commerce de la partie la plus riche du Canada et des Etats de l'ouest de la république américaine ; notre grande voie du Saint-Laurent, la plus importante voie de navigation intérieure et océanique qui existe au monde ; notre magnifique réseau de chemins de fer, qui grandit rapidement ; nos universités, nos collèges, nos couvents et nos écoles publiques, qui procurent au peuple l'éducation et l'instruction dans toutes les branches comme à tous les degrés ; nos nombreuses institutions de bienfaisance, pour secourir toutes les misères et toutes les infirmités ; nos institutions politiques, qui garantissent la liberté à tous les citoyens, la protection la plus absolue à tous les intérêts de race et de religion ; la parfaite harmonie qui règne entre tous les groupes nationaux formant notre population—enfin tous ces bienfaits et ces avantages feront que, dans un avenir assez rapproché, notre province offrira le spectacle d'un grand peuple riche, heureux, prospère ; et comme toutes ces choses se seront accomplies en grande partie par cette population franco-canadienne, que la Providence semble avoir choisie pour instrument particulier de ses insondables desseins, l'écrivain des générations futures, qui racontera l'histoire de ce beau pays, pourra avec raison donner pour épigraphe à son livre :

*Gesta dei per francos.*

HONORÉ MERCIER.